

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2016/86
OBJET : TARIF TRANSPORT SCOLAIRE 2016-2017 - HARMONISATION AVEC LE DEPARTEMENT
DE LA GIRONDE (33)

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 21 juin 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 21 juin 2016

La séance est ouverte

Le 28 juin de l'année deux mille seize à 18 h 30
aux Halles de Gascogne à Léognan

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M.LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	A	
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	E	Mme BENCTEUX	Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	E	M.MAYEUX	Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Nicolas PASETTI	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	E	M.GACHET	Jean-Marie BROSSIER	P	
Félicie DURAND	A		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	M.LEMIRE	Bernadette PELISSIER	E	M.BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	A	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	E	M.CLEMENT
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	E	M.DE MONTESQUIEU	Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

TARIF TRANSPORT SCOLAIRE HARMONISATION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE (33)

- Vu** les statuts de la communauté de communes,
Vu la délibération n° 2014/91 sur l'harmonisation des Tarifs avec le Département de la Gironde (33)
Vu la délibération n° 2015/82 sur l'harmonisation des Tarifs avec le Conseil Général de la Gironde (33) pour le transport scolaire 2015-2016,
Vu les marchés signés par le Département de la Gironde portant sur les transports scolaires,
Vu l'avis de la Commission « Vie Locale » du 10 mai 2016,
Considérant l'avis favorable du bureau,

Exposé :

Lors du conseil communautaire du 29 avril 2014, il a été proposé d'aligner le tarif pratiqué par la CCM sur celui fixé par le Département, afin d'harmoniser la participation financière des familles, concernant le transport des collégiens et des lycéens sur ce territoire.

Pour l'année scolaire 2016-2017, le Département nous a informé de son intention de fixer la part familiale à 132 € lors de son assemblée plénière du 30 juin 2016. L'évolution de cette participation a été présentée préalablement au Bureau départemental de la Vice-Présidence des Mobilités le 30 mai.

C'est pourquoi, le tarif appliqué pour toutes les lignes de transport scolaire gérées par la CCM sera désormais de :

- 132 € pour l'année scolaire 2016-2017 et les autres années, sauf nouvelle modification de cette participation.

Il est indiqué que le coût réel annuel (2015) du transport scolaire représente un budget de 1 690 210 € pour 1693 élèves soit un montant de 998 € par enfant.

Les modalités de paiement restent identiques et se font auprès du service Transport scolaire de la CCM.

- Deux modes de paiement sont proposés : annuel ou trimestriel
- Quatre possibilités de règlement :
 1. prélèvement automatique,
 2. paiement en ligne,
 3. paiement en chèque
 4. paiement en espèce

Il est rappelé qu'il est possible, pour tous les élèves inscrits sur les lignes de transports scolaires, de voyager gratuitement sur le réseau TransGironde, hors périodes scolaires.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1. **Fixe** la part familiale des transports scolaires à 132 € dès l'année scolaire 2016-2017.
2. **Autorise** Monsieur le Président à communiquer sur ce tarif, et à mener toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 28 juin 2016
Le Président
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

